



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3894

Attribution d'une subvention d'investissement de 55 000 euros à l'association des Amis de l'Ile Barbe pour l'achèvement des travaux de restauration de la Chapelle Notre-Dame sur le site de l'Ile Barbe – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Adaptation de l'opération 09SEBAR2 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETARE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3894 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 55 000 EUROS A L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ILE BARBE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME SUR LE SITE DE L'ILE BARBE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE - ADAPTATION DE L'OPERATION 09SEBAR2 - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-3, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « aide au patrimoine et édifices culturels ».

Par délibération n° 2017/2829 du 27 mars 2017, vous avez approuvé la participation financière de la ville à hauteur de 60 000 €, pour la réalisation des travaux de restauration portant sur le clocher et la nef de la chapelle Notre-Dame sur le site de l'Île Barbe.

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », n° 2015-3, programme n° 20005.

Cette décision procédait de plusieurs considérations :

Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon étudie, en lien avec l'association des Amis de l'Île Barbe et les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la DRAC/Rhône-Alpes, les moyens de préserver la mémoire et l'héritage historique considérable, constitués par la chapelle Notre-Dame, dernier bâtiment significatif de l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Martin implantée sur l'île Barbe.

Parallèle à la rive de la Saône et située au milieu de l'Île Barbe, la chapelle Notre-Dame a été édifiée par l'abbaye, hors clôture monastique, afin d'accueillir les pèlerins dont l'affluence troublait la tranquillité des moines.

Pendant sept siècles environ, la chapelle dédiée à la Vierge constitue un centre majeur de la piété mariale lyonnaise.

La chapelle a subi beaucoup de modifications au cours du temps, plusieurs fois détruite et restaurée.

À la Révolution, l'ensemble, très dégradé, fut vendu comme bien national et la chapelle Notre-Dame devint propriété privée jusqu'à nos jours.

L'édifice primitif était une église romane dotée d'une galerie attenante. Il en reste aujourd'hui l'abside, surmontée du clocher, et la galerie, à couverture ogivale présentant de très beaux chapiteaux romans, dont la plus grande partie forme la nef de la chapelle actuelle.

L'ensemble, classé Monument Historique par arrêté du 17 décembre 1993, a subi d'importantes dégradations liées au temps.

À l'initiative de la famille propriétaire des lieux et grâce à la participation financière de la Ville de Lyon et de l'État, une première travée a été restaurée en 2008. Ces travaux de restauration ont permis de mettre à jour une très belle clé de voûte du XIII<sup>e</sup> siècle sur une peinture bleue, avec des feuilles de chêne dorées à la feuille d'or.

La beauté des lieux et la richesse de l'architecture et des décors ont motivé les partenaires à poursuivre les restaurations.

Ainsi, durant l'hiver 2014, il a été procédé au dégagement et à la consolidation des peintures murales de l'abside.

En 2015, sur prescription de l'État, des fouilles archéologiques ont été réalisées par le service Archéologique de la Ville de Lyon. Ces sondages ont permis de dégager la base d'un cloître et d'anciennes colonnes, et de mettre à jour un caveau monumental et familial datant de 1806, ainsi que des graffitis, qui auraient été réalisés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Une nouvelle phase de travaux portant sur la restauration du clocher et de la nef de la chapelle a été réalisée courant 2017, pour un montant total de 198 000 € TDC, répartis entre l'association des Amis de l'Île Barbe (63 000 €), l'État/Direction Régionale des Affaires Culturelles (75 000 €) et la Ville de Lyon (60 000€).

Afin d'achever la restauration de cet édifice, une nouvelle phase de travaux est envisagée au niveau de l'abside et du fût du clocher. Cette phase comprendra également le nettoyage des chapiteaux et des colonnes sculptés, la reprise des décors peints et leur mise en valeur par éclairage.

Les travaux d'ores et déjà menés et ceux prévus répondent à un triple objectif : la restauration complète de la chapelle permet d'éviter des dégradations irréversibles de cet emblème du patrimoine lyonnais. Elle a également pour objectifs de mettre en valeur ses éléments exceptionnels et de permettre une plus grande ouverture du site au public. Par sa localisation géographique à l'entrée de l'île et par son architecture, ce lieu est bien adapté à la réception des publics, notamment dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, et à différents registres de l'expression culturelle en dehors des visites traditionnelles : chant, concerts, lectures-conférences...

Le montant de cette dernière phase de travaux, qui s'achèvera en juillet 2019, s'élève à 194 000 € TDC, répartis entre les différents partenaires, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- association des Amis de l'Île Barbe : 61 500 € ;
- État / Direction Régionale des Affaires Culturelles : 77 500 € ;
- Ville de Lyon : 55 000 €.

Un projet de convention financière entre la Ville de Lyon et l'association des Amis de l'Île Barbe règle les modalités de versement de cette subvention d'investissement, qui permettra l'achèvement de la restauration de la chapelle. Cette subvention sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt du projet pour notre ville sur les plans historique, patrimonial, et touristique, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association des Amis de l'Île Barbe, à hauteur de 28,3 % du coût réel des travaux, étant précisé que cette subvention ne pourra dépasser un montant maximum de 55 000 euros.

Il convient de porter le montant global de l'opération à 115 000 € TTC, à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005, afin de tenir compte de cette subvention complémentaire pour la dernière phase des travaux.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2017/2829 du 27 mars 2017 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Le nouveau montant de l'opération n° 09SEBAR2 « Chapelle Notre-Dame – Restauration du clocher et de la nef (subvention à l'association des Amis de l'Île Barbe) » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

2. Une subvention d'équipement de 55 000 € est allouée à l'association des Amis de l'Île Barbe pour l'achèvement des travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame sur le site de l'Île Barbe.

3. La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association des Amis de l'Île Barbe est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20005, AP n° 2015-3, opération n° 09SEBAR2, et sera imputée sur l'article 20422, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2017 : 60 000 € ;
- 2018 : 55 000 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER